

Recours amiable et juridique

MÉDIATION

Conformément à l'ordonnance du 20 août 2015, le résident ou, le cas échéant, son représentant légal, peut solliciter le médiateur de la consommation en vue de l'aider à résoudre un litige avec la direction de l'établissement.

L'AHBFC a désigné à ce titre :

ANM Conso - Association Nationale des Médiateurs



2 rue de Colmar

94300 VINCENNES



Téléphone : 01 58 64 00 05

Mail : contact@anmconso.com

Site internet : www.anmconso.com